



Élaborer ses documents commerciaux

Note technique n°9
Bénéficiaires de la marque

<https://www.vegetal-local.fr/>

Septembre 2024

L'élaboration de ses documents commerciaux (factures et bons de livraison) constitue le point d'étape final avant la livraison des produits marqués Végétal local. Si l'affichage se doit de respecter les exigences de la marque, il doit également être réfléchi pour répondre aux attentes des acheteurs. En effet, étant donné que la marque peut être mentionnée comme une exigence dans la commande publique, dans des cahiers des charges ou dans des dispositifs publics ou privés d'accompagnement financier, les documents commerciaux deviennent des justificatifs de fourniture. Il est dès lors essentiel d'optimiser leur lisibilité, particulièrement les mentions relatives aux produits marqués Végétal local.

Cette note technique vise à présenter les exigences et recommandations de la marque relativement à l'édition des factures de vente de produits (graines, plants ou boutures) marqués Végétal local, ainsi que les exigences relatives à des marchés ou cahiers des charges faisant mention de la marque.

La facturation : exigences et recommandations de la marque Végétal local

Les exigences de la marque.....	3
Facture ou bon de livraison ?	3
Quelles informations de traçabilité sur les documents de commercialisation ?	3
Les recommandations de la marque	4
Pour une lecture plus simple des produits vendus au titre de Végétal local	4
Comment ?	4
Où	4
Quoi ?	4
Exemple 1	5
Exemple 2	6

La marque *Végétal local* n'impose ni ne recommande le recours à un outil spécifique de facturation. Il est laissé la liberté à chaque bénéficiaire de mobiliser l'outil de son choix, à condition que certains éléments puissent figurer sur les factures éditées.

Les exigences de la marque

Facture ou bon de livraison ?

La marque exige du bénéficiaire qu'il indique les éléments de traçabilité de chaque espèce sur les documents de commercialisation : bons de livraison ET / OU factures, accompagnés ou non d'un certificat de traçabilité (voir également Annexe 3 du [Référentiel technique](#), et [fiche technique n°8](#)).

Quelles informations de traçabilité sur les documents de commercialisation ?

Lots de semences, plants, boutures d'espèces pures

- a. Le **nom scientifique** de l'espèce (Référentiel TaxRef) ;
- b. Le **numéro de lot** (incluant l'année) ;
- c. La **mention de la Marque Végétal local** (en toutes lettres ou sous forme de logo) avec le **nom de la Région d'origine** ;

Le cas échéant :

- d. La mention « issu du verger à graines » suivi du nom du verger ou « issu du parc à boutures » suivi du nom du parc à boutures.

Mélanges d'espèces herbacées collectées et/ou produites en espèces pures

- a. Année de fermeture de l'emballage exprimée comme suit 'fermeture du sac en [année]';
- b. Numéro de référence du mélange (et des lots de chaque espèce) et nom du mélange (pour les mélanges d'espèces) ;
- c. Nom scientifique de chaque espèce ou sous-espèce (Référentiel TaxRef) et pourcentage (en poids) de chaque constituant.

Mélanges herbacés collectés directement

- a. Le numéro de lot (incluant l'année) ;
- b. La mention de la Marque Végétal local (en toutes lettres ou sous forme de logo) avec la Région d'origine ;
- c. La mention « Mélange d'espèces récoltées directement, issu d'une parcelle contenant les espèces suivantes » ;
- d. Le nom scientifique des espèces (Référentiel TaxRef - au moins 10 espèces dont 4 dominantes) ;
- e. L'année de fermeture de l'emballage exprimée comme suit 'fermeture du sac en [année]'.

Pour davantage de détails et des exemples, voir également la [fiche technique n°8](#) sur la traçabilité.

Les recommandations de la marque

Pour une lecture plus simple des produits vendus au titre de *Végétal local*

Dans un contexte d'incitation à utiliser des plants d'origine sauvage et locale par l'intermédiaire de subventions publiques ou de mécénats privés, les dispositifs financiers peuvent préconiser un pourcentage minimal de plants marqués *Végétal local* dans les projets de plantation.

Pour chaque projet de plantation, un bilan financier doit alors présenter le pourcentage d'utilisation d'individus marqués *Végétal local* par rapport au total de végétaux achetés. Ce sont les documents commerciaux (factures et/ou bons de livraison des plants) qui sont généralement demandés comme pièces justificatives. Cette information a besoin d'être délivrée de manière synthétique sur ces documents commerciaux, et ainsi d'éviter de calculer manuellement ces valeurs à partir des différentes lignes d'achat. L'affichage simplifié de ces informations dès l'édition de la facture ou du bon de livraison apparaît comme la solution la plus économe en ressources à l'échelle de la chaîne de valeurs ; **c'est pourquoi la marque *Végétal local* recommande aux producteurs d'adopter un tel affichage sur leurs documents commerciaux de vente de végétaux marqués *Végétal local*.**

Comment ?

Dans le cas où le pépiniériste utilise un progiciel de gestion administrative de son exploitation, les préconisations qui suivent peuvent être proposées au sous-traitant informatique. Dans le cas où le pépiniériste maîtrise son outil informatique (bureautique ou autre), il peut y intégrer lui-même les préconisations.

Où ?

Sous le détail livré, ou en quart inférieur de page, centré.

Quoi ?

Proposition minimale

Quantité totale de plants vendus : **X** plants

Dont plants marqués *Végétal local* : **Y** plants, soit **Z** %

Proposition plus complète

Quantité totale de plants vendus : **X** plants

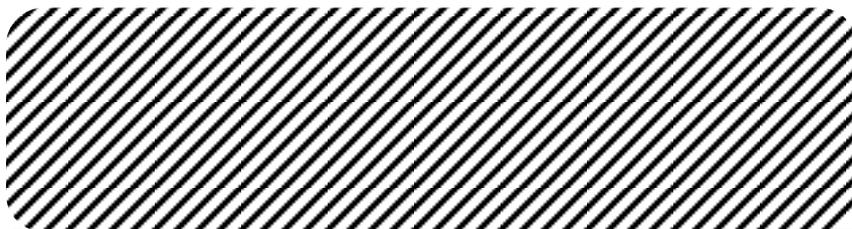
Dont :

- Plants marqués *Végétal local* : **Y₁** plants, soit **Z₁**%

- Plants MFR : **Y₂** plants, soit **Z₂**%

- Autres plants : **Y₃** plants, soit **Z₃**%

Exemple 1



**Facture
23001940**

Date : 31/05/2024

Pépinière de la haute futaie
DUPONT Alain

49100 ANGERS

Ident TVA :

N° Client : **28597**

Commande N° : **23006204** DUPONT Alain - Pépinière de la haute futaie Date d'expédition : 31/05/2024

Réf Client :

N° Lig	N° Article	Désignation	Pres. Taille	Quantité	Prix Brut HT	TVA	Prix Net HT	Valeur Totale HT
1	1019957	CARPINUS betulus V17 massif armoricain	1+1 45/60	50	1.50	10	1.50	75.00
		Plant(s) labélisé(s) Végétal Local @ 7 Massif Armoricain N°22CABE7						
2	28887	CARPINUS betulus cbe130 Ouest	1+1 45/60	50	0.86	5.5	0.86	43.00
3	1003253	MESPILUS germanica	1+1 45/60	50	2.75	10	2.75	137.50
4	1016201	CORNUS sanguinea V17 massif armoricain	1+1 45/60	50	1.40	10	1.40	70.00
		Plant(s) labélisé(s) Végétal Local @ 7 Massif Armoricain N°21COSAVG7						
5	20111	FAGUS sylvatica fsy102 Nord	1_1 30/50	25	0.64	5.5	0.64	16.00
6	12867	RHAMNUS frangula	1+1 45/60	100	0.89	10	0.89	89.00

Quantité plants vendus : **325 plants**
 - Dont plants marqués Végétal local : **100 plants** soit **31 %**
 - Dont plants MFR : **75 plants** soit **23 %**
 - Dont autres : **150 plants** soit **46 %**



TVA	Taux	Total HT	Total TVA	Total TTC
7	10 %	371.50	37.15	408.65
8	5.5 %	59.00	3.25	62.25

TOTAL HT : 430.50 €
 TOTAL TVA : 40.40 €
 MONTANT TTC : 470.90 €

Mode de Règlement : FACTURE COMPTAN

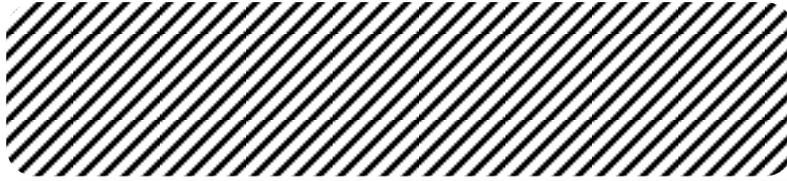
Date d'échéance : 31/05/2024



NET A PAYER : 470.90 €



Exemple 2



Bon de Livraison 23006204

Date d'expédition : 31/05/2024

Adresse de facturation :

Pépinière de la haute futaie
DUPONT Alain

49100 ANGERS

Ident TVA :

Adresse de Livraison :

**Pépinière de la haute futaie
DUPONT Alain**

49100 ANGERS

N° Téléphone :

N° Client : **28597**

N° Lig	N° Article	Désignation	Pres. Taille	Quantité
1	1019957	CARPINUS betulus VI7 massif armoricain  Plant(s) labélisé(s) Végétal Local ® 7 Massif Armoricain N°22CABE7	1+1 45/60	50
2	28887	CARPINUS betulus cbe130 Ouest	1+1 45/60	50
3	1003253	MESPILUS germanica	1+1 45/60	50
4	1016201	CORNUS sanguinea VI7 massif armoricain  Plant(s) labélisé(s) Végétal Local ® 7 Massif Armoricain N°21COSAVG7	1+1 45/60	50
5	20111	FAGUS sylvatica fsy102 Nord	1_1 30/50	25
6	12867	RHAMNUS frangula	1+1 45/60	100

Nb d'articles : **325**



Dont plants marqués Végétal local : **100 plants, soit 31% de la livraison**



une marque de l'Office français de la biodiversité

La marque a été créée par un collectif d'acteurs de l'environnement en réponse à un appel à projet du ministère de l'écologie et déposée en janvier 2015 à l'INPI. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Elle est aujourd'hui une marque collective de l'OFB. Elle est co-animée par :

